



## Compte rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2016

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane,

### **Participants :**

Adjoints : Mr SULLO Henri - Mme FUENTES Carmen - Mme AURIER Evelyne - Mr ROCHE Philippe - adjoints.

Conseillers Municipaux : Mrs BOSSARON Pascal – BERGER Frédéric – BOUHIER Emmanuel – Mmes ALBERT Christelle - QUINET Eliane - PINON Sandra, conseillers municipaux.

**Absents** : Mmes CHAPUT Agnès (pouvoir à E. QUINET) - LHOSTE Nicole (pouvoir à E. Aurier), Mrs RICHARD Charles (pouvoir à H. SULLO), CHAMBON Hervé (pouvoir à P. ROCHE), conseillers municipaux.

### INVESTISSEMENT 2016

#### **Emprunt FC TVA.**

Pour financer les travaux relatifs aux investissements de l'exercice 2016 et dans l'attente du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 29 000.00 € auprès de la caisse régionale de crédit agricole pour un taux fixe annuel de 0.90 % et un remboursement en 2 ans à échéance annuelle.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de demander l'attribution de ce prêt, donne tout pouvoir à monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt.

### ASSAINISSEMENT.

#### **Persignat - Construction de la 2ème tranche de réseaux –**

#### Emprunt FC TVA.

Il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 71 000.00 €, dans l'attente du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole l'attribution d'un prêt d'un montant de 71 000.00 €, à un Taux fixe annuel de 0.90 %, remboursement sur 2 ans à échéances annuelles, et confère, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de

prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

## Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL/PCV

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les travaux de restauration de la station d'épuration du bourg d'Aubiat, la construction de la station d'épuration et de la 2<sup>ème</sup> tranche de réseaux au village de Persignat, détermine la durée d'amortissement de 30 ans pour le financement de la construction de la 2<sup>ème</sup> tranche de réseaux et demande à Monsieur le Maire de réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt pour un montant de 110 000.00 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la (ou les) demande(s) de réalisation de fonds.

## **LOTISSEMENT Les Vallières.**

### **Mission assistance à maîtrise d'ouvrage -Choix du prestataire.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 janvier 2016 quant à la décision de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de création d'un lotissement chemin des Vallières au village de Chazelles sur le terrain communal cadastré section YK n° 125 « Champ Tixier ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition Cyril REVEL – SAS Conceptions Urbaines pour un montant de 4 000 € HT par lots soit 4 800 € TTC, les moyens commerciaux mis en œuvre et l'accompagnement jusqu'à l'acte de vente chez le Notaire semblent des services nécessaires pour la Commune d'Aubiat. Le montant de 4 000 € HT par lot, soit un total maximum de 36 000 € HT est justifié, rappelle que les crédits sont inscrits au budget lotissement 2016 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

## **LOCATION APPARTEMENT 1er étage – 2 rue Neuve.**

L'appartement situé au 1er étage de l'immeuble communal, 2 rue Neuve, est vacant depuis le 10/02/2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, consent à louer à Madame JAFFEUX Marie-Agnès l'appartement situé au 1er étage pour une durée de 3 ans à compter du 1er juin 2016, pour un montant total de 298.57 € / mois qui comprend un loyer de 247.57 €/mois, un loyer de stationnement de 26.00 €/mois et des charges de 25.00 €/mois et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir le bail et le signer.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA HAUTE MORGE.**

### **Adhésion de la Commune de Saint-Bonnet-près-Riom.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Haute Morge.

## INSTITUT DE BEAUTE.

### **Projet d'installation d'un escalier et autorisation permanente d'occupation des lieux.**

Monsieur le Maire informe les élus du projet de Madame DELHOMME quant à l'installation d'un escalier dans le cadre de son projet d'ouverture d'un institut de beauté sur Persignat commune d'Aubiat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise de manière permanente l'occupation de cette partie du domaine public communal, à Persignat, 2 rue du Four Banal. Cette autorisation est liée à l'activité de l'institut de beauté de Madame DELHOMME. Les stationnements sur le domaine public seront tolérés, sans toutefois en réserver l'exclusivité à l'activité de Madame DELHOMME,

## AVIS SUR SDCI –

### **Schéma départemental de coopération intercommunal.**

Le projet de SDCI notifié par la préfète du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République doit désormais être engagé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la fusion des communautés de communes « Nord Limagne », « des Coteaux de Randan », et « Limagne Bords d'Allier », même s'il regrette que les arguments de la délibération 90/2015 ne soient pas retenus dans le nouveau projet de SDCI.

## SEMERAP.

### **Convention pour le contrôle des poteaux d'incendie - Avenant n°1.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés, approuve la proposition de la SEMERAP concernant le contrôle des poteaux d'incendie sur la Commune d'Aubiat et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier et notamment pour signer l'avenant.

## PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REMPLACEMENT VESTIMENTAIRE .

### **Accident de Travail .**

Suite à l'accident de travail de Madame Audrey BELGRAND, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour la prise en charge des frais de remplacement vestimentaire suite à sa chute dans la cour de l'école, pour un montant de 150 € TTC.

**Prochain Conseil Municipal, lundi 13 juin à Aubiat, salle de l'ancienne mairie.**